



Orientations générales de politique documentaire 2023-2026

Le présent document formalise la politique documentaire de la Médiathèque départementale du Puy de dôme. Considérée comme un document de cadrage et de pilotage, elle est évolutive et concertée. Elle fixe les principes d'acquisition, gestion et médiation de l'ensemble des collections, physiques et numériques

Table des matières

I – L’enjeu de la politique documentaire, le cadre de la loi.	3
II- La politique départementale de lecture publique	3
III - L’offre documentaire de la Médiathèque départementale	4
1- Les domaines de la connaissance	6
2- Axes de développement des ressources	6
IV- Une politique documentaire évolutive et concertée	7
V- Le public cible	7
1- L’identité du territoire	7
2- Les prêts et usages des ressources	8
VI- Les orientations 2023-2026	10
1- L’offre adulte (46% de part budgétaire)	10
2- L’offre jeunesse (17% de part budgétaire)	10
3- L’offre cinéma (15% de la part budgétaire)	11
4- L’offre musique (2% de la part budgétaire)	11
5- L’offre de livres numériques *	12
6- L’offre de ressources accessibles	12
7- Les acquisitions thématiques	12
8- Les participations aux concours littéraires ou projets culturels organisés sur le territoire	13
VII- La médiation de la collection	13
1- Une logique d’hybridation des contenus	13
2- Les supports de médiation	14
VIII- La gestion de la collection	15
1- Le désherbage et les dons	15
2- L’évaluation	15
3- Le soutien aux bibliothèques du réseau départemental de lecture publique	16

I – L'enjeu de la politique documentaire, le cadre de la loi

La politique documentaire recouvre au sein d'une bibliothèque l'ensemble des processus visant à contrôler le développement des collections.

L'enjeu est d'évaluer la pertinence et l'efficacité des collections et des services au regard des missions et des besoins sociaux à satisfaire. La formalisation de la politique documentaire constitue un document de référence essentiel au pilotage du développement de la collection départementale.

Conformément à l'article-7 de la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique:

« Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements élaborent les orientations générales de leur politique documentaire, qu'elles présentent devant l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement et qu'elles actualisent régulièrement. [...]. La présentation peut-être suivie d'un vote de l'organe délibérant. »

Par ailleurs, la loi inscrit l'exigence du pluralisme et de la diversité des collections ainsi que la responsabilité des professionnels **dans la définition et la mise en œuvre d'une politique documentaire** ; l'assemblée délibérante doit connaître les orientations générales en la matière. L'exemption de "toutes formes de censure idéologique, politique ou religieuse ou de pressions commerciales" devient un principe protégé par la loi (article-5).

Cette dernière rappelle, en outre, que **les collections** des bibliothèques des collectivités territoriales doivent être **régulièrement renouvelées et actualisées** (article-6).

II- La politique départementale de lecture publique

Pour rappel, La finalité de la politique départementale de lecture publique est de permettre un accès gratuit, pour tous et sur l'ensemble du territoire départemental, à l'information, la connaissance, la culture, afin de favoriser l'épanouissement individuel, mais aussi l'exercice de la citoyenneté.

La Médiathèque départementale a pour missions de :

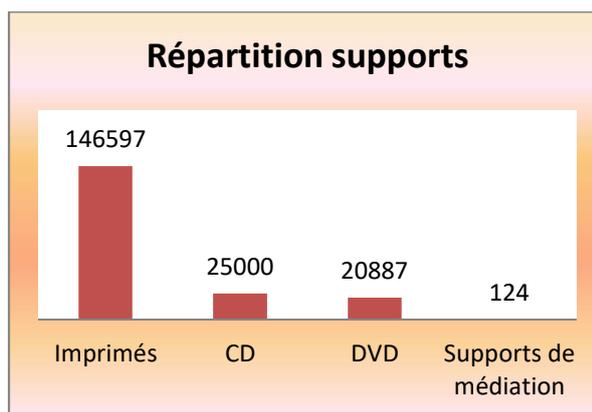
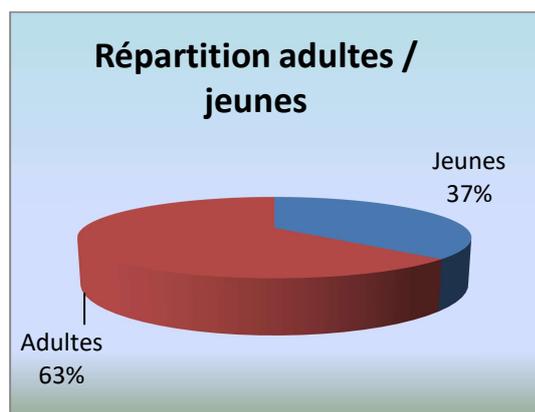
- ➔ Compléter les fonds documentaires des bibliothèques ;
- ➔ Conseiller et accompagner communes et intercommunalités dans leurs projets de création, réhabilitation ou aménagement de bibliothèques ;
- ➔ Former les bénévoles et salariés aux différents aspects du métier de bibliothécaire ;
- ➔ Apporter une expertise et mutualiser les moyens en particulier, l'informatisation et les ressources numériques ;
- ➔ Favoriser les actions favorisant les publics éloignés, et promouvoir les bibliothèques comme des lieux de diffusion culturelle, en lien avec les autres services de la Direction Culture et Sport.

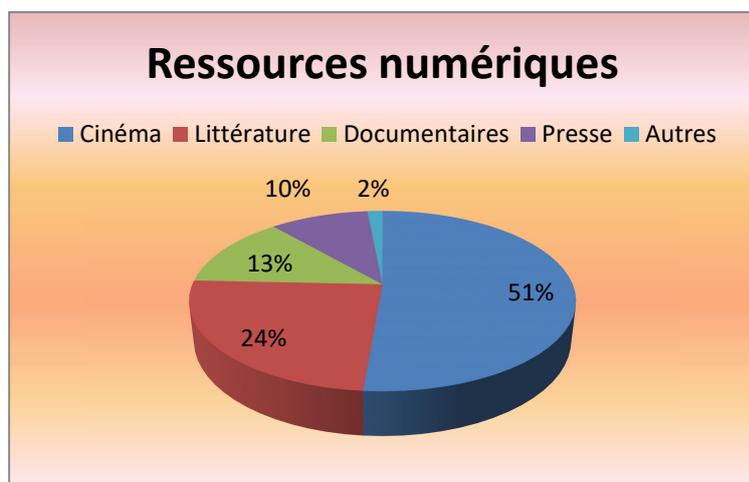
III - L'offre documentaire de la Médiathèque départementale

Elle consiste en :

- **Un ensemble cohérent** de documents collectés en vue **d'un usage déterminé** dans le cadre de **priorités définies au niveau collectif** et géré dans **un cadre matériel fini** (espaces, budgets, temps/compétences)
- **Un ensemble mouvant** en évolution permanente entre **acquisitions** et **désherbage**, renouvelé à hauteur **de 7,5 % par an**.
- **Un ensemble de contenus** prêtés sous **formes de supports variés et complémentaires**.
- **Une offre équilibrée** au regard des principes **d'encyclopédisme, de pluralisme et d'actualisation** qui régissent toute collection de Lecture publique.
- **Le résultat de choix raisonnés** au regard des **besoins documentaires** identifiés sur le territoire dans un esprit de **concertation** entre les différents acteurs professionnels ou bénévoles.
- Une collection de **191 000 documents**, **complémentaire** à celles des **250 bibliothèques** du réseau départemental de lecture publique.

FONDS DEPARTEMENTAL

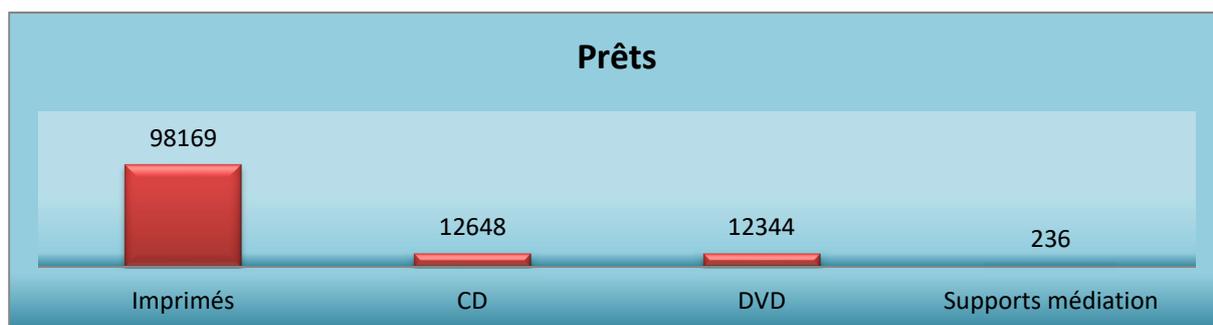
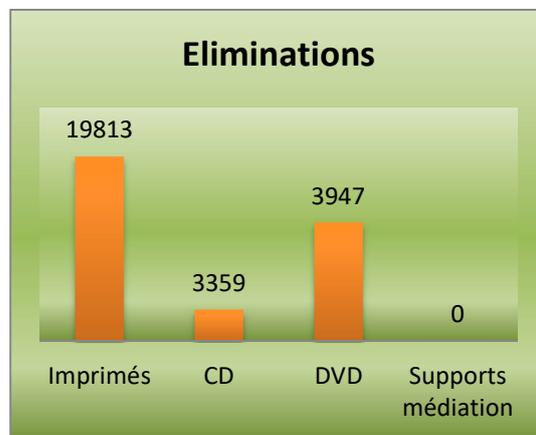
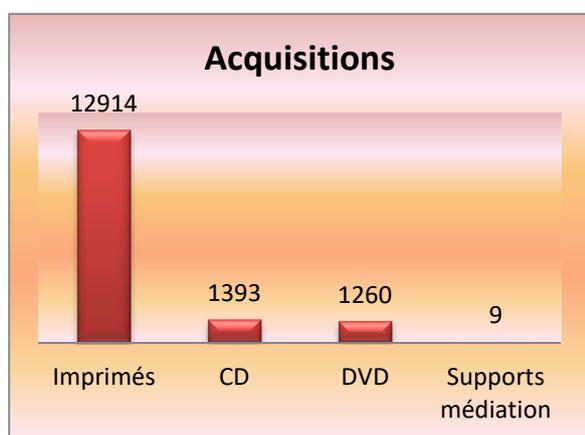




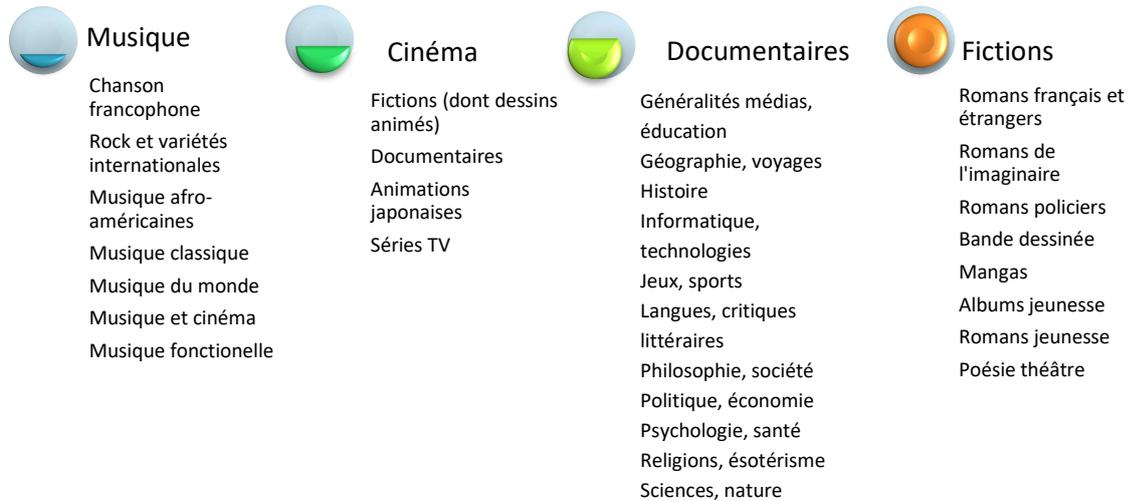
« Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales [...] sont régulièrement renouvelées et actualisées ».

Article 6 de la Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

La part des acquisitions, des éliminations et des transferts (prêts) de documents aux bibliothèques du réseau départemental de lecture publique Décembre 2022



1- Les domaines de la connaissance



Le renouvellement des collections repose sur le travail d'une dizaine de **responsables documentaires** encadrés par **une responsable de la politique documentaire**.

Chacun d'entre eux est en charge d'un ou plusieurs domaines de la connaissance. **Cette dernière est ainsi segmentée pour faciliter la gestion de l'ensemble de la collection.**

Un plan de développement des collections composé de [fiches domaines](#) précise en détail les orientations documentaires, ainsi que les protocoles de sélection.

2- Axes de développement des ressources



IV- Une politique documentaire évolutive et concertée

La politique documentaire de la Médiathèque départementale est un processus continu d'adaptation aux besoins documentaires des Puydômois. Elle concilie qualité, diversité, équilibre et cohérence des fonds.

Evolutive, elle s'organise autour de quatre grands principes :

- ✓ **Une complémentarité affinée** → travail autour de profils documentaires
- ✓ **Une accessibilité optimisée** → modes de desserte diversifiés
- ✓ **Une disponibilité accélérée** → via le catalogue Médiadôme
- ✓ **Une visibilité accentuée** → valorisation et médiation des ressources

Concertée, elle se construit en collaboration avec les bibliothèques du réseau de Lecture publique départementale. Elle poursuit un enjeu stratégique, celui d'améliorer la réponse documentaire faite aux bibliothèques, en proposant une offre différenciée selon les caractéristiques de territoire.

V- Le public cible

Le public de la Médiathèque départementale s'incarne à travers les 250 bibliothèques de lecture publique.

1- L'identité du territoire

D'une superficie de 8 000 km² pour 660 000 habitants, le département est un territoire contrasté, présentant des variations de densité de population, très significatives selon les secteurs : 171 hab./km² pour les communes de l'espace à dominante urbaine, contre 23 hab./km² pour les communes de l'espace à dominante rurale (données 2016).

Le dynamisme démographique du département est essentiellement porté par l'aire urbaine de Clermont-Ferrand. Les territoires ruraux et montagneux de la périphérie sont caractérisés par une population en diminution comprenant **une part de personnes âgées importante**. Ainsi d'un point de vue social, l'écart se creuse également entre zones urbaines et zones rurales. Les inégalités de mobilité, d'accès à l'emploi, aux équipements et aux services sont significatives.

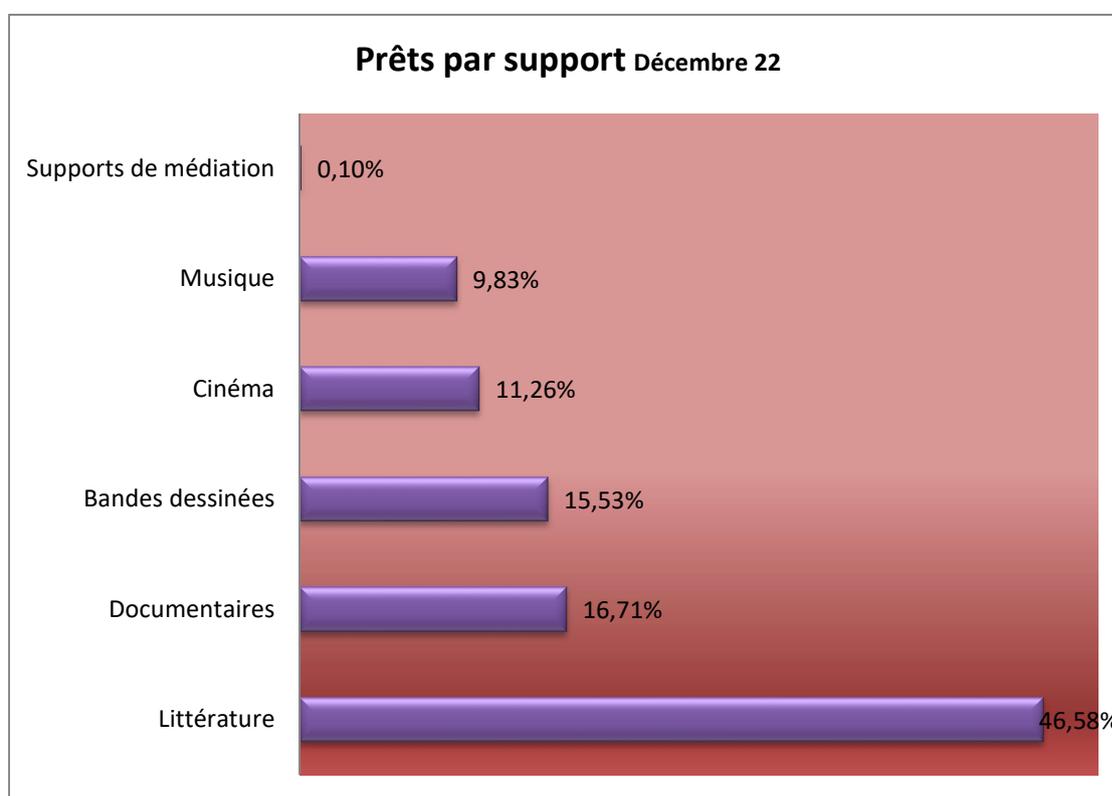
Malgré cela, **dans le domaine de la Lecture publique**, la structuration et la couverture du réseau sont globalement satisfaisantes (émergence d'équipements structurants, de réseaux intercommunaux), notamment grâce au développement de l'intercommunalité. Mais il faut nuancer cette présence sur le territoire par la disparité des niveaux d'équipements et garder à l'esprit que **certains réseaux/ bibliothèques disposent de peu de moyens humains et financiers**.

2- Les prêts et usages des ressources

Aujourd'hui 50 000 usagers fréquentent les bibliothèques implantées sur le département (hors réseau métropolitain). Mais potentiellement ce sont les 350 000 habitants du département (hors réseau Clermont Auvergne Métropole) qui peuvent prétendre accéder aux collections de la Médiathèque départementale.

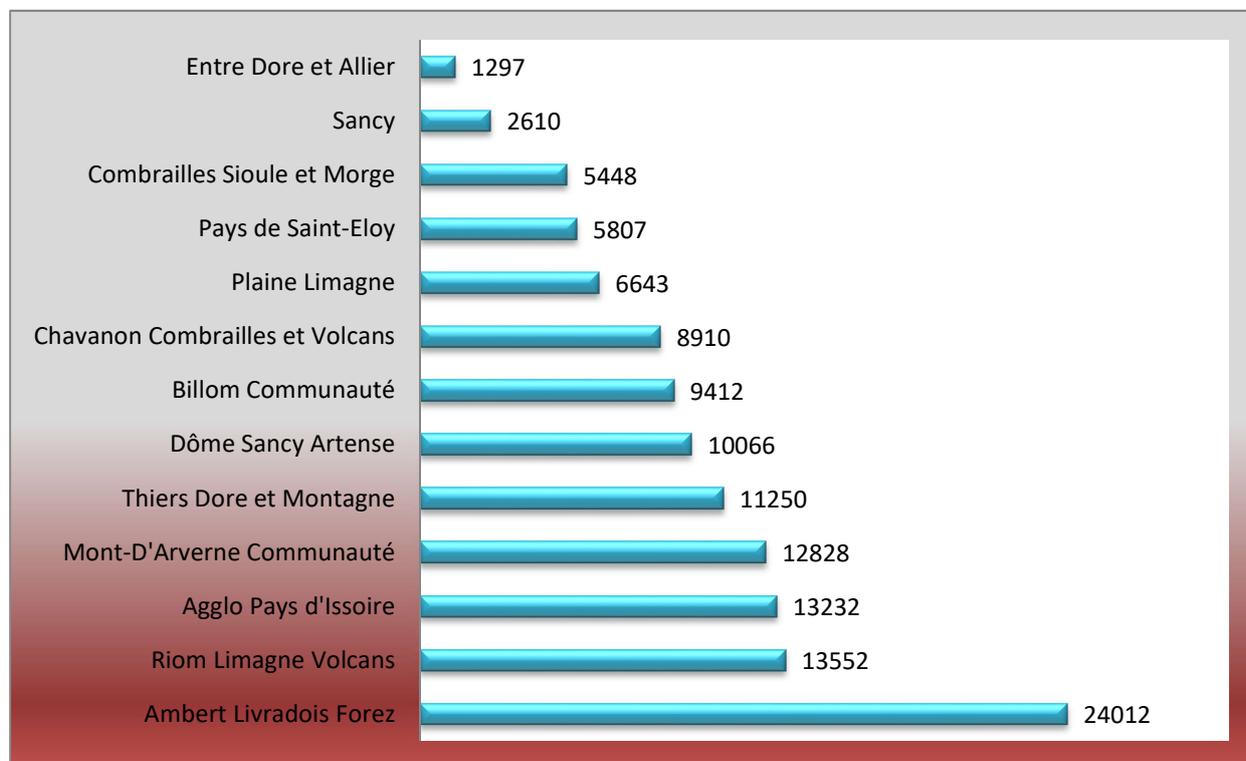
Les bibliothèques du réseau de Lecture publique départemental constituent le public de la Médiathèque départementale. Ainsi, 250 structures (composées de 80% de personnel bénévole et 20% de personnel salarié), bénéficient de nos ressources documentaires.

Chaque année, environ 123 000 documents sont prêtés via les services des réservations, sélections documentaires et choix sur place.



Les usages des ressources documentaires de la Médiathèque départementale varient selon les territoires et les réseaux de bibliothèques. Pour certaines organisées en réseaux de lecture publique, les bibliothèques du département sollicitent différemment les ressources de la Médiathèque départementale.

Part des documents transférés par EPCI en 2022



TOP 5 des domaines documentaires les plus empruntés en 2022

Adultes		Jeunesse	
Romans français (adulte)	17 425	Albums jeunesse	12 689
Romans policiers (adulte)	9 268	Bandes dessinées-mangas	11 071
Bandes dessinées-mangas	7 512	Romans jeunesse	7 068
Romans étrangers (adulte)	7 337	Fiction vidéo	4 373
Fiction vidéo	6 268	Sciences et nature	2 237

VI- Les orientations 2023-2026

1- L'offre adulte (46% de part budgétaire)

L'offre imprimée est complétée par une offre numérique **d'e-books, de presse, d'autoformation, de cinéma et de musique.**

En matière de **littérature adulte**, l'offre de fiction déjà importante doit se maintenir et s'intensifier (romans français, romans étrangers, romans policiers, romans science-fiction, livres audio, livres en grands caractères et bandes-dessinées).

Les **documentaires adultes** sont depuis quelques années moindres et plus ciblés. Les choix se portent essentiellement sur la connaissance élémentaire d'un domaine. L'offre s'adresse prioritairement au grand public et privilégie les documentaires pratiques concernant la famille, la santé, le jardinage, la cuisine, le bricolage, les loisirs et autres best-sellers relatifs à la vie quotidienne. Les ouvrages plus « pointus » sont achetés sur demande et si le responsable documentaire considère que cet achat peut, par la suite, répondre au besoin du plus grand nombre.

L'acquisition de « **Beaux livres** » est maintenue pour étoffer une offre appréciée que les petites bibliothèques ne peuvent souvent pas se permettre.

Le fonds professionnel se concentre sur l'actualisation des outils professionnels, le suivi de l'actualité politique et le développement de la lecture publique, l'illustration des débats de fond (accès à la culture, la médiation, l'évolution du métier...).

Le fonds local est constitué de tous les documents (tous supports confondus) dont le sujet et **UNIQUEMENT LE SUJET** se passe ou traite du Puy de dôme, de l'Allier, de la Haute-Loire et du Cantal.

2- L'offre jeunesse (17% de part budgétaire)

Afin de répondre à une demande forte, la médiathèque maintient ses achats jeunesse dans tous les domaines et tous les supports confondus. Elle complète son offre par **une proposition de ressources numériques en albums, romans, bandes dessinées, presse, soutien scolaire et cinéma.**

En matière d'**albums**, le suivi de la production éditoriale et le renouvellement des histoires de référence est de mise. L'accent est également mis sur l'offre aux tout-petits, livres cartonnés par exemple, dans un souci de cohérence avec les dispositifs « petite enfance », mais aussi dans l'objectif d'étoffer un fonds toujours en mouvement, via les différentes modalités de prêts.

Les **bandes dessinées** et notamment les **mangas** bénéficient d'un large attrait. La collection fait donc l'objet d'une attention particulière dans ses achats comme dans sa gestion. Les **romans** « premières lectures » (CP, Ce1) constituent quant à eux la part essentielle des emprunts et des acquisitions de cette catégorie.

3- L'offre cinéma (15% de la part budgétaire)

La section adulte très demandée poursuit l'achat des titres médiatisés et multi récompensés, mais en moindres exemplaires. Ceci afin de favoriser la découverte de films un peu moins connus et de **maintenir l'équilibre du fonds entre films grands publics, films d'auteurs ou films « cultes »**.

Afin de valoriser le genre, **le renouvellement des séries TV, remarquables**, se poursuit dans une limite maximum de 5 à 6 saisons par titre.

En cohérence avec l'engouement actuel pour la culture japonaise, l'offre de **films d'animation japonais adulte et jeunesse**, est valorisée et travaillée en concertation avec l'offre de mangas. Les achats de nouveautés ayant reçu une bonne critique, mais aussi celui des coffrets ayant marqué l'histoire de « l'animé » participent à la qualité de l'offre.

Les films documentaires sont achetés dans l'objectif de soutenir les contenus proposés par la collection d'imprimés. A titre d'exemple, les domaines des arts et de la philosophie sont particulièrement intéressants, tandis que celui de l'éducation et de la parentalité est souvent recherché.

La section jeunesse, très demandée, lutte contre le vieillissement inhérent au manque de production. Les acquisitions se font donc en plusieurs exemplaires en direction des récentes collections très appréciées et des nouvelles parutions de titres déjà bien installés dans le paysage cinématographique. Les acquisitions d'adaptations de bandes dessinées sont également en hausse. L'achat des documentaires pâtit de la production éditoriale globalement faible ; en baisse il se concentre autant que possible sur le développement durable, l'alimentation, les questions sociales ou l'histoire.

Par ailleurs, **l'offre numérique diffusée via Arte VOD** (8000 titres dont 800 nouveautés par an) complète qualitativement l'offre DVD.

4- L'offre musique (2% de la part budgétaire)

Sans vouloir abandonner son offre musicale, **la Médiathèque départementale prévoit de la réorienter progressivement, mais profondément sur plusieurs années**.

Les publics ayant désormais un accès instantané à une surabondance d'offres musicales via les multiples plateformes en ligne, la question se pose de la pertinence d'une proposition de CD aussi volumineuse que par le passé.

L'objectif est de diminuer le fonds actuel, travailler son attractivité et déployer d'autres moyens d'accès à la culture musicale. **En conséquence, l'offre sera davantage considérée sous l'angle de la médiation et de la variété des moyens de diffusion que sous celui du prêt volumineux de CD**.

Aussi, en parallèle d'un important désherbage du fonds, **la priorité d'achats de CD concernera essentiellement la chanson francophone, le rock international et la jeunesse, en ciblant les titres de référence, les nouveautés et la scène locale**. Tandis que les achats de musique du monde, musique classique et de musique afro américaine resteront plus à la marge.

Le déploiement d'une offre de vinyles se met en place dès 2023, avec la constitution participative (bibliothèques du territoire) d'une « Malle Vinyles ». Cette dernière composée des 33 albums de référence de ces 40 dernières années et accompagnée d'un matériel d'écoute et de valorisation

adapté, circule dès aujourd'hui dans les bibliothèques du réseau départemental. Simultanément 150 premiers disques vinyles seront intégrés au fonds.

Par ailleurs, une importante activité de **médiations, recommandations, créations de playlists et proposition de projection de concerts** est prévue, notamment via l'abonnement à la plateforme numérique de la Philharmonie.

Enfin, la **proposition ultérieure de partitions reste à l'étude.**

5- L'offre de livres numériques *

Devant l'élargissement de l'offre de livres numériques, la question se pose quant au passage d'un modèle centré sur l'offre vers un modèle centré sur la demande.

La recherche de complémentarité entre documents imprimés/ numériques pratiquée jusqu'à présent, laisse la place à des achats systématiques de nouveautés et de best-sellers. Ceci dans un but de mieux répondre à la demande exponentielle visant les dernières sorties imprimées, les plus convoitées, mais aussi dans l'optique de rendre plus efficiente la collection numérique.

Une grande vigilance accompagne cette politique volontariste d'acquisitions d'E-books, qui doit se doter, pour atteindre son but, d'actions de médiation régulières et intensives.

*L'offre de ressources numériques dans son ensemble, compte pour 20% de la part budgétaire

6- L'offre de ressources accessibles

La convention de partenariat signée en 2021 entre la MD et l'association Valentin Haüy, permet à 72 médiathèques du Puy de dôme d'accéder à plus de 50 000 livres audio Daisy par l'intermédiaire de la bibliothèque numérique Eole.

Parallèlement le prêt de lecteurs et tablettes adaptées, mais aussi la constitution d'une malle « Facile à lire » et l'achat régulier de collections adaptées aux troubles DYS, rendent compte d'un engagement progressif de la Médiathèque départementale en faveur des dispositifs d'accessibilité à la lecture.

7- Les acquisitions thématiques

Au-delà de la première intention de complémentarité documentaire, la MD souhaite également répondre aux demandes thématiques exceptionnelles. Aussi afin d'augmenter la réactivité du service face à ce type de demandes aujourd'hui en forte croissance, les ressources pourront dès l'étape de leur sélection faire l'objet d'acquisitions thématiques.

8- Les participations aux concours littéraires ou projets culturels organisés sur le territoire

Identifiée comme un partenaire important par les bibliothèques du territoire, la Médiathèque départementale répond en général favorablement aux demandes **de participation d'achats de documents dans le cadre de l'organisation de concours littéraires jeunesse ou adulte**. Les sommes engagées comme les volumes achetés sont négociés au cas par cas, au regard de l'ensemble des demandes annuelles et des possibilités de réaffectation des documents une fois l'évènement terminé.

Par ailleurs, dans **un souci de cohérence avec les politiques prioritaires** du Conseil départemental (solidarité sociale, transition écologique...) et dans **le cadre de son activité de recommandations bibliographiques, de conseils et de sélections thématiques**, la MD favorise également **les achats liés à des projets culturels ou sociaux de territoire**. Dans ce cas, la **réponse documentaire prend la forme de fonds spécifiques et/ou thématiques, réutilisables par tous** ; ici le niveau visé, la diversité des points de vue, le volume et la forme des documents ne s'affirment qu'en fonction de l'ambition du projet et des moyens pouvant y être affectés.

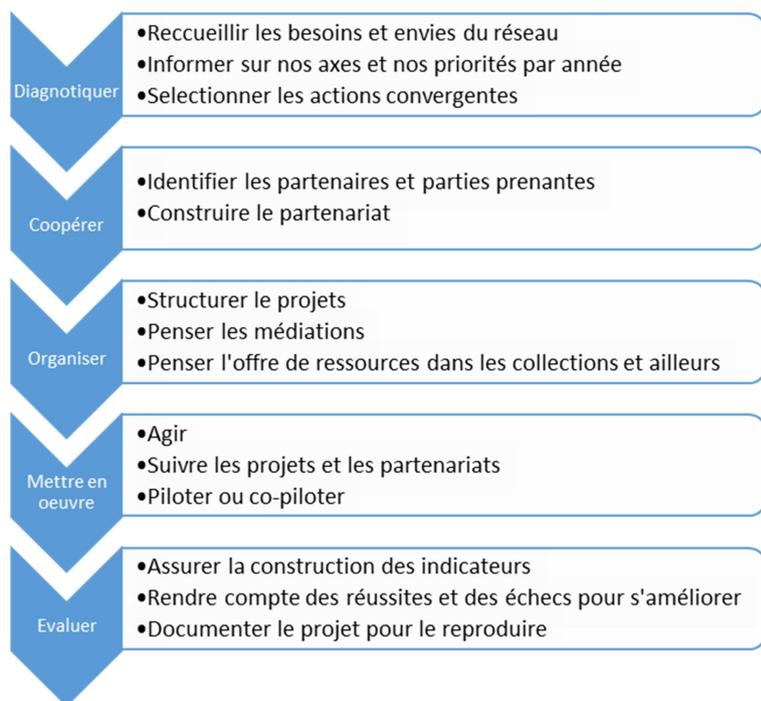
VII- La médiation de la collection

1- Une logique d'hybridation des contenus

Troisième axe de la politique documentaire après l'acquisition et la gestion des ressources, **la médiation documentaire est un processus dynamique d'action de valorisation**. Elle est le cœur d'une stratégie visant à mettre en relation l'utilisateur et les contenus dont il peut bénéficier.

Qu'elle soit physique, numérique, directe ou indirecte, la médiation vise à établir un dialogue avec les publics autour des collections.

Poursuivant une logique d'hybridation des contenus documentaires, l'activité de recommandations bibliographiques, de conseils et autres sélections thématiques, permet avant tout à la Médiathèque de **répondre aux enjeux liés aux projets culturels, citoyens, sociaux, économiques, éducatifs et/ou associatifs du territoire**.



2- Les supports de médiation

Les supports de médiation désormais intégrés à la politique documentaire globale de la MD sont dans leur conception à la charge de **l'ensemble des responsables documentaires**. Ils correspondent aux projets de médiation identifiés sur les territoires.

L'ensemble des supports fait l'objet d'un suivi, d'un désherbage et d'un renouvellement qui revient au responsable documentaire dont le domaine s'apparente au contenu et/ou à la tranche d'âge déterminée. **Les contenus des supports de médiation sont pour leur majorité un soutien à l'animation jeunesse mise en œuvre dans les bibliothèques du territoire.**

L'offre classique permettant la mise **en scène de la lecture** (Raconte-Tapis ; Kamishibai ; Marottes...) est complétée par des **malles thématiques** (Musique ; Littérature non-sexiste...) et **des ludo-malles**. Plus récemment le souhait d'accompagner les bibliothèques sur un **axe scientifique et numérique** a permis d'étoffer les propositions de supports de médiation (malle bidouille, réalité augmentée, stop-motion, mais aussi matériel numérique (I-pad, liseuses, casques de réalité augmentée etc...).

La constitution d'un support de médiation peut également être **la concrétisation d'un souhait de valorisation d'un domaine**, mais aussi **le produit d'un partenariat** avec une ou plusieurs bibliothèques dans le cadre d'un projet de territoire. Dans ce cas le public « jeunesse » n'est plus le seul visé.

Tous les supports de médiation sont accompagnés **d'un livret pédagogique** permettant sa prise en main.

VIII- La gestion de la collection

1- Le désherbage et les dons

Nécessaire à l'actualisation des collections afin de toujours proposer des ressources attractives, **le désherbage s'effectue tout au long de l'année selon des critères précis** fixés par domaine de la connaissance. ([Cf Fiches domaines](http://md-mediations.puy-de-dome.fr) sur md-mediations.puy-de-dome.fr).

Un 1^{er} niveau de désherbage concerne les documents abimés, non réparables ou au contenu devenu obsolète. Un 2^{ème} niveau de désherbage croisera plusieurs critères qualitatifs et quantitatifs : âge des documents, nombre de prêts, date du dernier prêt, présence d'autres ouvrages similaires.

Chaque année, environ 20 000 documents sont sortis des collections. Mais seulement 35 % sont pilonnés car trop abimés ou obsolètes.

Les 65 % restant sont traités et réaffectés sous forme de dons.

Dans le respect des lois en vigueur, et conformément à la *Délibération de la Commission permanente n°2.09 du 29 septembre 2015*, la Médiathèque départementale du Puy-de-Dôme a la possibilité de faire don de certains de ses documents et supports de médiation, dès lors qu'ils sont retirés de ses collections.

La Médiathèque départementale identifie et propose des dons à des établissements, associations ou autres structures en fonction de leurs compétences et de la nature des documents. Le secteur social et médico-social est retenu en priorité devant les autres domaines (culturel, etc.).

Ces livres, CD et supports de médiation ne sont donc pas des nouveautés, ni des titres récents. Ils ne sont plus utilisés par la Médiathèque départementale mais peuvent être intéressants pour d'autres structures : la Médiathèque départementale souhaite leur donner une « seconde vie »(sic extrait de la Charte des dons)

En 2022, on recense ainsi 15 000 dons de livres et 1 800 CD. En tout 54 000 dons de documents ont eu lieu depuis 2016.

Le nombre de documents désherbés devrait progressivement s'amenuiser une fois le taux de renouvellement de la collection rétabli autour de 10% (7 % en 2022 contre 5% en 2014). Il faut pour cela maintenir un budget d'acquisition et un rythme de désherbage identique sur le long terme.

2- L'évaluation

Afin de mesurer l'impact de son activité documentaire, et l'efficacité de sa politique documentaire, la Médiathèque départementale utilise les indicateurs d'évaluations essentiellement fournis par la norme Afnor NF ISO 11620

- **Taux d'accroissement** : de combien s'accroît ou diminue la collection en volume
- **Taux de renouvellement (de rafraîchissement)** : proportions d'acquisitions récentes proposées par la collection à l'instant T

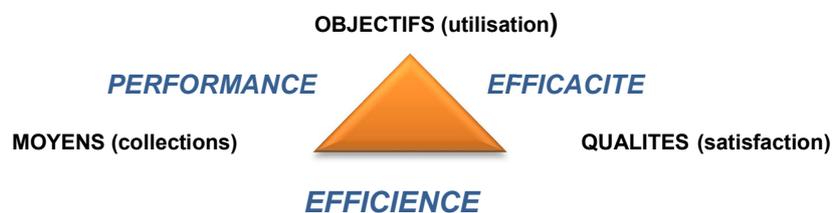
- **Degré d'utilisation de la collection** : mesure de la relation entre dépenses, acquisitions et usage de la collection.
- **Taux de rotation** : proportion de documents prêtés par rapport à la collection totale.
- **L'âge moyen** de la collection
- **L'âge médian** qui représente l'âge au-delà duquel 50% des ouvrages qui constituent la collection ont été publiés

Ces derniers permettent de mesurer annuellement **l'efficacité, l'efficience, la performance** du service rendu.

Efficacité : mesure du degré d'accomplissement d'objectifs donnés

Efficience : mesure de l'utilisation des ressources pour atteindre un objectif donné

Performance : efficacité dans la fourniture de service, efficience dans l'affectation et l'emploi des ressources pour fournir ce service.



3- Le soutien aux bibliothèques du réseau départemental de lecture publique

En complément des missions des responsables de secteurs relatives au conseil et à l'expertise sur les projets de création, réhabilitation et mise en réseau de bibliothèques, **les responsables documentaires sont amenés à se rendre sur le territoire pour soutenir l'élaboration et le suivi des politiques documentaires.**

Ces opérations consistent, selon les cas, à :

- connaître les objectifs documentaires poursuivis par la ou les bibliothèques
- évaluer ou réévaluer les besoins documentaires annuels ou pluriannuels
- communiquer sur la politique documentaire (ressources et services) de la MD
- accompagner au désherbage des collections (Formation - action...)
- accompagner l'acquisition de collections (Formation - action...)
- réviser leurs propres objectifs de développement documentaire
- travailler à la constitution des « profils documentaires ».

Fidèles au principe de concertation, ces actions renforcent le lien indispensable entre les équipes des bibliothèques du réseau et celle de la Médiathèque départementale. Elles permettent aussi, une **meilleure analyse et prise en compte des contextes et diversités des besoins locaux**, en matière d'acquisitions, gestion et circulation des collections.

Ainsi, cette évaluation plus fine des besoins contribue **au renouvellement annuel des objectifs de la politique documentaire départementale.**